

COMMISSION PARITAIRE RÉGIONALE INTERPROFESSIONNELLE

Le dialogue social pour les TPE

La commission paritaire régionale interprofessionnelle (CPRI) de La Réunion est en place. Son rôle : accompagner les salariés et dirigeants des entreprises de moins de 11 salariés.

Les représentants des salariés ont été désignés en tenant compte des résultats des élections de 2017 dans les très petites entreprises (4 sièges pour la CGTR, 2 pour la CFDT, 1 pour la CFTC, FO, l'Unsa et l'UR 974).

Le patronat a également choisi les siens en fonction de sa représentativité dans les entreprises de moins de 11 salariés (5 CPME, 4 Medef et 1 U2P).

Tous en poste pour quatre ans,

sion ont pour mission de « représenter, défendre et conseiller » les salariés d'un côté et les entrepreneurs de l'autre pour les branches n'ayant pas mis en place de commissions conventionnelles équivalentes.

Élément important: cette CPRI n'a pas de pouvoir de négociation. Elle ne peut donc pas se substituer aux dirigeants et aux salariés des TPE pour discuter des augmentations de salaires.

En revanche, elle peut leur apporter un appui ou un conseil juridique. Ou encore participer à la prévention des litiges individuels.

En bref

Fonction publique

Grève unitaire le 9 mai

C'était loin d'être le cas pour le 1^{er} mai. Une fois n'est pas coutume, les syndicats seront au grand complet pour la journée de grève du 9 mai. Sur le thème « les services publics brûlent, sauvons-les », la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC, la CGTR, FO, la FSU, l'Unsa, Solidaires et le Saipar « s'accordent sur l'absolue nécessité de suivre l'appel national et de mener à bien des actions au niveau départemental ». Les perturbations s'annoncent néanmoins limitées: la journée de mobilisation tombe en effet pendant les vacances scolaires. Il n'y aura donc pas d'école ni de cantine ce jour-là. Dans les autres administrations, en revanche, les services risquent de ne pas être assurés normalement.



Les membres de cette nouvelle commission ont présenté hier les grandes lignes de leur action. (Photo David Chane)

chacune des microrégions afin de mieux faire connaître la commission et ses membres; désigner et former des binômes employeur/salarié qui interviendront dans les entreprises de moins de 11 salariés pour faciliter la résolution des conflits individuels ou collectifs; et mobiliser les employeurs et tous les autres financeurs potentiels pour offrir aux

salariés des entreprises de moins de 11 salariés des activités sociales et culturelles telles que les tickets restaurant ou l'accès aux centres de vacances ».

La barre est haute. Le plus dur sera donc de ne pas décevoir.

Cédric BOULLAND

Pour contacter la commission: www.cpri-reunion.fr ou cm@cpri-reunion.fr.

GROS PLAN

LE BUREAU DE LA CPRI

- Président : Jacques Bhugon (CGTR)
- Vice-président : Jean-Moïse Nice (CPME)
- Secrétaire : Didier Mazeau (U2P)
- Secrétaire adjoint : Joël Dalleau (CFDT)